



Agression dans une station essence

Par **33stephane33**, le **09/12/2015** à **12:24**

Bonjour ,

Ma compagne à été victime d'une agression au moment de se servir de l'essence dans une station service. Un individu lui a arraché des mains le pistolet de carburant pour remplir un bidon. L'agression a été assez violente.

Un tenancier était présent et à assisté à la scène sans réagir.

J'aimerais déposer plainte.

Je me demandais dans quelle mesure la station service était responsable étant donné qu'il s'agit d'un lieu privé.

Je vais déposer une main courante contre l'agresseur

Merci pour vos réponses

Stéphane

Par **morobar**, le **09/12/2015** à **19:52**

Bonsoir,

Une main courante ou rien c'est pareil.

En cas d'agression on porte plainte et on passe une visite médicale le cas échéant.

Le tenancier (du bistrot ?) ne peut être tenu d'une non-assistance à personne en danger s'il a jugé mettre sa propre sécurité en défaut par une intervention.

Tout le monde n'est pas Bruce Lee.